



Communiqué

Paris, le 23 décembre 2014

Au terme d'une procédure engagée il y a presque un an, tous les consentements éclairés à l'adoption plénière confiés à l'APAE d'Haïti en vu d'être présentés aux autorités haïtiennes pour légalisation ont été retournés ce jour aux familles, par Maître Saint-Georges, huissier de justice.

Le 29 septembre dernier, 370 documents étaient présentés à la justice haïtienne, en présence de Monsieur le Consul de France à Port-au-Prince, marquant le lancement d'une procédure rendue possible grâce au travail diplomatique mené par les autorités françaises auprès de l'administration haïtienne et à la publication, le 31 juillet 2014, d'un mémorandum de Monsieur le Ministre de la Justice d'Haïti autorisant la légalisation des consentements éclairés à l'adoption plénière établis avant la récente réforme de la loi haïtienne sur l'adoption.

Ainsi, ce 29 septembre, les documents rassemblés par notre association étaient présentés afin de prétendre à :

- Une légalisation par les parquets haïtiens compétents des signatures de juges ou notaires ayant assuré le recueil éclairé des consentements
- Une légalisation par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique du travail des parquets
- Une légalisation par le Ministère des Affaires Etrangères haïtien afin de permettre leur production devant les tribunaux français
- Une légalisation par le Consulat de France à Port-au-Prince les autorisant à produire leurs effets sur le territoire français.

Après un travail fastidieux des autorités haïtiennes, notamment en ce qui concerne les vérifications nécessaires à la légalisation de documents susceptibles d'être présentés à la justice française, 343 consentements éclairés ont été finalement déclarés authentiques et ont pu bénéficier de toute la chaîne de légalisation, y compris du sceau final du Consulat de France.

Dans les prochains jours, vous allez recevoir vos consentements éclairés légalisés et allez pouvoir engager ou reprendre vos démarches d'accès à un jugement d'adoption plénière auprès des tribunaux français. Merci de bien vouloir nous en tenir informés.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré, en France et en Haïti, à l'élaboration d'une solution qui doit permettre à des centaines d'enfants de voir leur situation familiale régularisée, et ce dans le respect absolu de la loi haïtienne et des exigences des cours de justice françaises.